

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE (C.A.P.A) SERVICE AUX PERSONNES VENTE EN ESPACE RURAL (S.A.P.V.E.R.)

OBJECTIFS

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole « S.A.P.V.E.R. » (Service Aux Personnes Vente En Espace Rural) diplômé de niveau V, exerce son activité tant à domicile que dans des structures

accueillant :

- des enfants : crèche, écoles maternelles et élémentaires, centre d'accueil de loisirs...
- des personnes malade ou fin de vie : hôpitaux, cliniques, maison de repos...
- des personnes en situation de handicap : instituts médico éducatifs, instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, foyers d'hébergement...
- ✍ des personnes âgées dépendantes : structures d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, accueil de jour... des familles : centre d'accueil mère enfant, centres de vacances...
- des touristes, de clients, des usagers : structures liées à l'accueil
- magasin de proximité, petit commerce
- vente directe à la ferme, hôtellerie, chambres/tables d'hôtes...

CONDITIONS D'ADMISSION

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (C.A.P.A) se prépare en 2 ans, après :

- La classe de 3^{ème} des collèges ou de 3^{ème} agricole.

L'admission est prononcée en classe de C.A.P.A. Service Aux Personnes Vente En Espace Rural (S.A.P.V.E.R.) après avis du conseil de classe et d'une commission d'affectation.

ETUDES ET DELIVRANCE DU DIPLÔME

La formation est constituée de cours théoriques et pratiques.

En outre, elle comprend 12 semaines de formation en milieu professionnel (stage).

La délivrance du diplôme comporte 8 épreuves par des contrôles certificatifs de formation sur les 2 ans et 2 épreuves terminales.

POURSUITE D'ETUDES

- en 1^{ère} Bac professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires, pour les titulaires du C.A.P.A. qui en font la demande et qui montrent une motivation pour la poursuite d'étude. L'admission en 1^{ère} Bac professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires est conditionnée par l'avis favorable du conseil de classe.

Version 2018

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL AGRICOLE (C.A.P.A) SERVICE AUX PERSONNES VENTE EN ESPACE RURAL (S.A.P.V.E.R.)

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT GENERAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
MG1 : Agir dans des situations de la vie sociale	245h	MP1 : Insertion de l'employé dans la structure	58h
MG2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	167h	MP2 : Communication interpersonnelle en situation professionnelle	174h
MG3 : Interagir avec son environnement social	168h	MP3 : Techniques des services à la personne	261h
Stage collectif : Sport, Santé, Sécurité, Développement durable	29h	MP4 : Techniques et pratiques professionnelles commerciales	174h
		M.I.P. : Module d'Initiative Professionnel	87h
		Projet pédagogique à l'initiative de l'établissement	290h
12 semaines de stage (dont 11 effectuées sur la période scolaire)			

Version 2018